Particuliers

Conclusion et transmission du contrat d’apprentissage dans la fonction publique (Service en ligne)

Accéder au Service en ligne

Plate-forme de dématérialisation des contrats d’apprentissage dans la fonction publique

Mairie de Saint Bonnet de Mure
34 avenue de l'Hôtel de Ville
69720 - Saint Bonnet de Mure
04 78 40 95 55

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h-12h / 13h30-19h
Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30
Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30
Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30
Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30

Crédit photos : François Boisjoly, Chart Photography, Vincent Moncorgé, Ville de Saint Bonnet de Mure